

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

éclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

76452

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 03097 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HADIA DRIS

Date de naissance : 01.07.1950

Adresse : LOT WAFAA ANY NR 485 DEROUA

BERRCHID

Tél. : 06 77 43 11 42 Total des frais engagés : 12.91,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/06/2021

Nom et prénom du malade : HADIA DRIS Age : 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : BPCO sous

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ORSABA ALD

Le : 21/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/10/06 / 21	Opérations chirurgicales	1	Général	Dr. Bouchaib Anouar Spécialiste Longchamps Anesthésiste Réanimateur 091633097
21/10/06 / 21	Opérations chirurgicales	1	Général	Dr. Bouchaib Anouar Spécialiste Longchamps Anesthésiste Réanimateur 091633097

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21.01.21	12.01,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

HAIDA DRISS

58,40

1) Solupred 20

34,60 3cp/10

21/01/2014
Clinique Medico Chirurgicale Longchamps
Casablanca, le 21/01/2014
Réanimateur
INPE : 091083097

2) Coshex 10

16,30

le matin et le soir

3) Oroken 200 mg

22,80

le matin et le soir

4) Paracétamol 500

10,00

le matin et le soir

5) Cordicapsin 100

22,80

en entame

6) Cardensiel 1,25 mg

20,00

le matin et le soir

7) Sultrone 1000

20,00

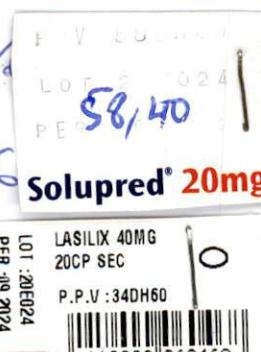
le matin et le soir

8) Cardarine 1000

89,70

le matin et le soir

sauf samedi et dimanche



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain seba Casablanca
Oroken 200 mg, cp. bel 08
P.P.V : 116,30 DH
6 118000 061069

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain seba Casablanca
Oroken 200 mg, cp. bel 08
P.P.V : 116,30 DH
6 118000 061069



PPV : 20,00
Exp :
N° Lot :

89,70

Clinique Médico Chirurgicale Longchamps
Dr RAY Bouchalais Anesthésiste
Réanimateur
INPE : 0910820

98,9%

11) 98,35 0910830970 30

12) deroyehue 20

581 \approx 54 / 1.124

15

(3) WORMIX

1501 a 84

17 Aug 2014

98, 99

13

Spuler 10

day |||

120 R 50

Vir D

→ ~~BB~~ →

Corclia

Clinique Médico Chirurgicale Longchamps
Dr. KAIY Bouchaib Anesthésiste
INPE : 091083097



6 118001 12129

PPV